

La Rochelle le 28 mai 2013

Maxime BONO

Président du Bureau du Conseil National  
de la Mer et des Littoraux

Maire de La Rochelle

**Objet : Service de trafic Maritime ou Vessel traffic Services**

Monsieur le Président du bureau du Conseil National de la Mer et des Littoraux

La Section Nationale des Officiers de Port du Syndicat National des Personnels de l'Administration de la Mer attire votre attention sur les Services de Trafic Maritime des ports Français. Ces services sont les garants de la sécurité environnementale, maritime et terrestre, ils participent au développement économique tout en améliorant considérablement la compétitivité.

Le pilotage efficace et la gestion performante du trafic maritime concourent à la sécurité et à la rentabilité des infrastructures portuaires. Les recommandations internationales définies à l'Organisation Mondiale Internationale préfigurent en matière de surveillance du trafic maritime mis en place par le port ou les autorités portuaires, le déploiement de « *Vessel Traffic Services* » (Service de trafic Maritime) et de « *Vessel Traffic Management and Information Services.*»

Ces dispositifs s'articulent autour de trois piliers :

- **Un service d'information** dont l'objet premier est de s'assurer que les informations essentielles seront disponibles à bord.
- **Un service d'organisation du trafic** chargé de prévenir le développement de situations de trafic maritimes dangereuses et d'assurer le mouvement sécuritaire et efficace du trafic maritime dans la zone VTS.
- **Un service d'aide à la navigation** particulièrement important dans les circonstances de navigation ou météorologiques difficiles ou en cas de défauts ou déficiences. Ce service est normalement rendu à la demande d'un bateau ou par le VTS lorsque cela est jugé nécessaire.

Avec le développement de la taille des navires et l'augmentation du trafic prévu à moyenne échéance, l'attractivité des ports français, outre leur emplacements géographiques et leurs infrastructures, sera dicté par le service rendu et la « cote » de sécurité offerte pour l'exploitation des bâtiments de mer. Une typologie des ports sera rapidement effectuée par les armateurs et les compagnies d'assurance entre les ports disposant de VTS et ceux qui n'en ont pas.

Notre organisation syndicale anticipe ce schéma qui ne manquera pas d'être déployé. Elle s'intéresse également au volet formation des personnels, le « De défi maritime français » ne sera pas relevé sans la participation active des gens de mer de tous horizons.

La CGT revendique une formation *ad hoc* qui serait dispensée à l'École Nationale Supérieure Maritime qui garantisse aux Officiers de Port le maintien de leur haut niveau de qualification. Sanctionnée par un titre de formation, cette formation constituera un élément déterminant dans la délivrance d'agrément du port et consolidera le rôle et les missions régaliennes de ses personnels.

Le Grand Port Maritime de La Rochelle nécessite un VTS portuaire.

En 2006, lors de la création du Port Autonome, la CGT avait déjà proposé une réorganisation de la Capitainerie et la création d'un STM. Le préfigurateur de l'époque n'avait pas jugé nécessaire cette évolution pourtant fondamentale pour préserver la sécurité des biens et des personnes concernés directement ou indirectement par le trafic maritime.

Ainsi, dans les faits le **GPMLR** ne joue pas encore dans la « cour des grands » hormis pour ce qui concerne sa nature juridique et le statut de ses agents.

En effet, l'Établissement **Public d'État créé rempli une mission d'intérêt général sous tutelle du ministère chargé des ports maritimes** (décret 2008-1036 du 9/10/2008). Il emploie des personnels qui exercent des missions régaliennes.

Du point de vue économique, le port ne cesse de se développer, des projets d'investissement se réalisent au fil du temps. La situation financière du **GPMLR** est au « beau fixe » dans un contexte national contracté du fait de la crise économique et financière. Les ratios financiers du **GPMLR** le place, sur ce critère, en première place des ports Français !

La **CGT** s'interroge sur la volonté politique de maintien de cette excellence. Pour notre organisation syndicale, tout plaide pour la consolidation des missions régaliennes par la **création d'un Service de Trafic Maritime armé d'Officiers de port, opérateurs de ce service (Autorité Investie du Pouvoir de Police Portuaires)**.

**Les particularités ne manquent pas tant sont nombreux les points sensibles du littoral et les singularités du port :**


- les îles touristiques d'Aix, d'Oléron Ré et leurs plages,
  - l'accès à plusieurs ports (Tonnay-Charente et Rochefort),
  - le pont de l'île de Ré,
  - l'environnement, son écosystème et la proximité de réserves naturelles,
  - les activités de pêche, conchyliculture et mytiliculture,
  - la navigation de plaisance et ses divers événements sportifs,
  - la situation géographique identifiée « lieux de refuge » port ou zone non portuaire,
  - la gestion et la surveillance de la zone de mouillage desservant les trois ports, abri en cas de mauvais temps voire le besoin d'aide à la navigation,
  - le terminal pétrolier et les différents postes à quai portuaires
- la Zone Maritime et Fluviale de Régulation (arrêté conjoint des préfets terrestre et maritime) comprenant les différents chenaux d'accès

**Alors que les Assises de la mer intéressent rassemblent les citoyens acteurs du monde de la mer et que le débat de la politique maritime de la France, prévu en séance publique au Palais Bourbon le 12 juin prochain, placent la question maritime au cœur des préoccupations politiques du moment, la revendication de la CGT pour la création d'un STM fait sens.**

**Tel est le prix d'une sécurité accrue et indispensable pour l'avenir du port et de ses concessionnaires.**

Votre investissement constant pour la ville de La Rochelle ainsi que votre attachement aux politiques maritimes nous font espérer, Monsieur la Président, que vous ferez écho à la revendication de la CGT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur la Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le secrétaire général  
  
Nicolas MAYER

Les secrétaires de la section Officier de port  
Michel QUEMENER, Eric FRANQUES